



Un programme d'actions pour préserver les cours d'eau

Le Parc naturel régional du Morvan et ses partenaires ont mis en place le **Contrat Territorial Aron-Cressonne**, pour une durée de 6 ans.

Ainsi l'ensemble des acteurs de l'eau et les collectivités des bassins versants de l'Aron et de la Cressonne ont unis leurs efforts pour travailler ensemble, à l'amélioration et la préservation de la ressource en eau.



Qu'est ce qu'un contrat territorial ?

◀ un accord technique et financier couvrant un bassin versant, entre les acteurs locaux concernés et leurs partenaires (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil régional, Communautés de Communes,...)

◀ Un programme d'actions, établi sur la base d'un diagnostic et d'une concertation locale, pour préserver et restaurer les milieux aquatiques.

QU'EST-CE QUE LA COMPÉTENCE GEMA ?

La compétence **GEMA, Gestion des Milieux Aquatiques**, est devenue obligatoire pour les EPCI-FP au 1er janvier 2018. Sur le bassin versant Aron-Cressonne, les élus ont choisi de la transférer au Syndicat Mixte du Pnr du Morvan.

Le Parc a en charge de mettre en place l'animation territoriale et les actions relevant des champs de la compétence GEMA sur le bassin versant, à travers les actions du Contrat Territorial Aron-Cressonne.

Un comité de bassin versant, rassemblant les élus des communautés de communes du territoire, est dédié à l'exercice de la compétence GEMA, et plusieurs délégués GEMA siègent au comité syndical du Parc, faisant ainsi le lien entre ces instances de discussion et de décision.



Un engagement commun pour :

PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES



◀ Restauration de la continuité écologique

- Reconnecter les cours d'eau : travaux sur des seuils, buses, barrages
- Réduire l'impact des étangs (transit sédimentaire et piscicole, thermie...) et diffuser les bonnes pratiques de gestion



◀ Restauration de la ripisylve et les habitats

- Préserver les berges : installation de clôtures, abreuvoirs et plantations
- Favoriser la dynamique de la ripisylve et la restaurer
- Restaurer la morphologie des cours d'eau (tracé, écoulements...)

◀ Préservation et restauration des zones humides

- Inventaire des milieux humides
- Sensibiliser et accompagner, diagnostics, travaux
- Restaurer les mares



MAÎTRISER LES POLLUTIONS DIFFUSES AGRICOLES ET URBAINES

- Accompagner la mise en œuvre du Zérophyto dans les communes
- Suivi et accompagnement (assainissements, rejets...)
- Réaliser un diagnostic agricole pour accompagner l'amélioration des pratiques et limiter les pollutions diffuses



UNE GESTION QUANTITATIVE

- Évaluer la vulnérabilité du territoire (étude adéquation entre besoins et ressources)
- Améliorer la résilience des milieux
- Développer des projets pilotes pour les économies d'eau et favoriser l'infiltration à la source, diagnostics d'exploitations agricoles



ANIMER, COMMUNIQUER ET AMÉLIORER LES CONNAISSANCES

- Études et inventaires (suivis des écrevisses à pieds blancs, loutre, castor d'Europe, insectes... etc.)
- Suivi de la qualité des cours d'eau du territoire
- Animer et mener les actions du contrat territorial
 - Sensibiliser et informer les élus et le public (formations, animations, Ecocitoyen de l'Eau, Pieds dans l'Eau)



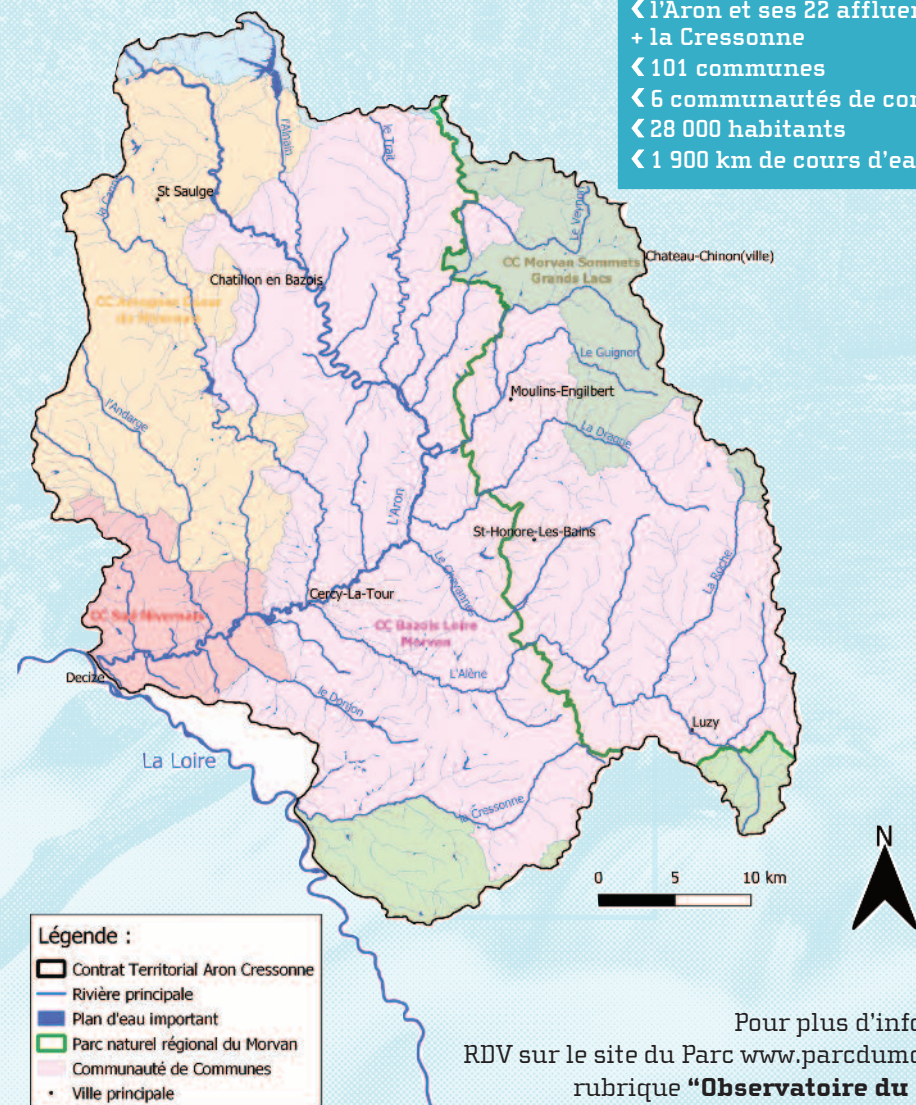
Le Contrat Territorial Aron-Cressonne

Un programme d'actions de 3,5 millions d'euros sur six ans pour préserver les milieux aquatiques, financé en majeure partie par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le coût restant non pris en charge par les financeurs est réparti entre les communautés de communes du territoire avec une pondération par communauté de communes en fonction du linéaire de cours d'eau (20%), de la surface de bassin versant (20%), et de la population concernée (60%).

CHIFFRES CLÉS :

- < L'Aron et ses 22 affluents + la Cressonne
- < 101 communes
- < 6 communautés de communes
- < 28 000 habitants
- < 1 900 km de cours d'eau



- Légende :
- Contrat Territorial Aron Cressonne
 - Rivière principale
 - Plan d'eau important
 - Parc naturel régional du Morvan
 - Communauté de Communes
 - Ville principale

Pour plus d'information,
RDV sur le site du Parc www.parcдумorvan.org
rubrique "Observatoire du Morvan"

Quels moyens pour faire vivre ce contrat ?

UNE CELLULE D'ANIMATION AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN, Pour être l'interlocuteur privilégié entre les collectivités et les acteurs de l'eau.

Ses missions sont les suivantes :

- Sensibiliser aux problèmes et enjeux du territoire
- Accompagner à la réalisation des projets
- Mettre en œuvre une partie du programme d'actions
- Assurer le suivi du contrat ainsi que le bilan des actions réalisées.



CONTACTS

Fabien SEVE, 03 86 78 79 26
fabien.seve@parcdumorvan.org

Amalia MOLINA, 03 86 78 79 41
amalia.molina@parcdumorvan.org

Vice-président du Parc, élu référent : Christian Guyot

Adresse : Parc naturel régional du Morvan
Maison du Parc 58230 SAINT-BRISSON
tél. : 03 86 78 79 00 - www.parcдумorvan.org



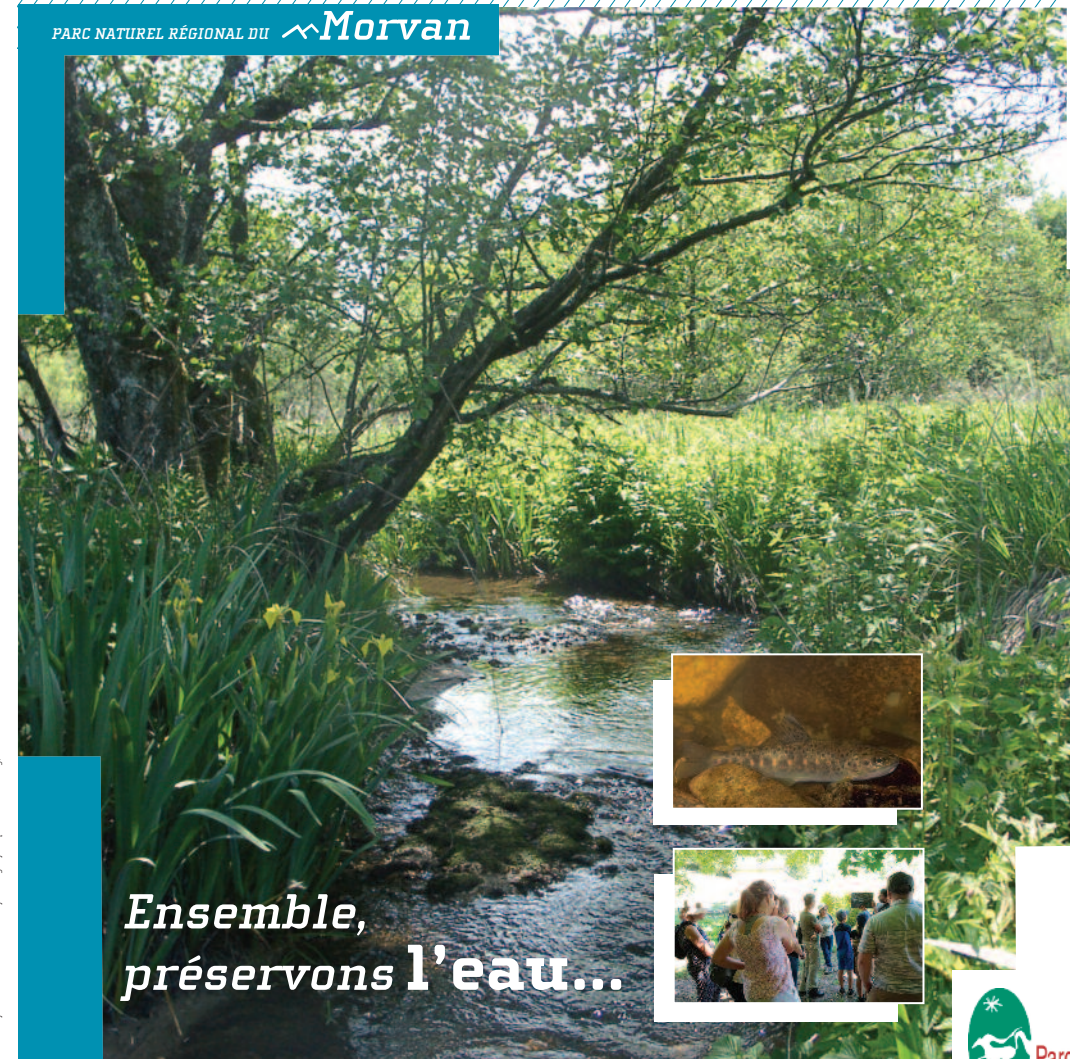
Signataires et partenaires du Contrat Territorial Aron Cressonne



LE CONTRAT TERRITORIAL ARON-CRESSONNE

2022-2027

PARC NATUREL RÉGIONAL DU Morvan



Ensemble,
préservons l'eau...



Une autre vie s'invente ici